

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 12 décembre 2019

Lieu : à 19h30, à la buvette de la Salle polyvalente

Présidence : M. Alexander BARAN

Le Président, M. Alexander BARAN, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et de la Municipalité de leur présence.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Assermentation
2. Appel
3. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire
4. Correspondance et communications
5. Préavis municipal N° 07/2019 concernant le projet de budget pour l'année 2020
6. Préavis municipal N° 08/2019 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le centre du village
7. Désignation des délégués pour le SDIS des Fortifications
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles
10. Divers
11. Contre-appel
12. Apéritif de fin d'année

A la demande de la Municipalité, un point est ajouté à l'Ordre du jour initial – il porte le no.7 et décale les points suivants. Ce fait est accepté et communiqué à l'Assemblée par le Président, M. Alexander BARAN.

1. Assermentation

Le PLR présente une nouvelle Conseillère, Mme Pearl BRIQUET. Elle est assermentée par le Président qui lui souhaite la bienvenue et chaleureusement applaudie par l'Assemblée.

2. Appel

25 présents, 4 excusés.

Le quorum étant atteint, le Président, M. Alexander BARAN, déclare la séance ouverte.

3. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire

Ce procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président, M. Alexander BARAN remercie l'auteure de ce procès-verbal.

4. Correspondance et communications

Le Président, M. Alexander BARAN, lit le courrier de M. Marc-Antoine LOUTAN du 9 décembre 2019. Dans ce courrier M. Marc-Antoine LOUTAN annonce sa démission du Conseil communal en tant que Conseiller et, aussi, de sa fonction de 1^{er} Vice-président du Conseil communal. Le Président, M. Alexander BARAN, lui adresse ses vifs remerciements pour son long et fidèle engagement en faveur de notre Commune, ceci en tant que Conseiller, membre ou président de nombreuses Commissions, comme scrutateur à de multiples reprises et, encore en 2019, en qualité du 1er Vice-président du Conseil communal. A la demande du Président, M. Marc-Antoine LOUTAN est chaleureusement acclamé par le Conseil.

Pour les communications, le Président, M. Alexander BARAN, détaille les points suivants :

- Suite aux demandes qui sont parvenues au bureau du Conseil communal et en accord avec la Municipalité, il a été décidé d'afficher au Pilier public et, simultanément, faire paraître sur le site de la Commune, non seulement l'Ordre du jour du prochain Conseil communal, mais aussi l'énonciation des Préavis municipaux et les noms des Conseillers qui composent les Commissions ad hoc ; cette pratique est en vigueur depuis novembre.
- Le 20 octobre puis le 10 novembre se sont déroulées les élections fédérales ; le Président, M. Alexander BARAN remercie toutes les personnes qui ont efficacement œuvré comme scrutateurs durant ces deux dimanches ; par ailleurs nous avons reçu les félicitations de la Préfecture, étant parmi les premières Communes du District à avoir communiqué les résultats du premier tour de ces élections.
- Le mardi 29 octobre s'est déroulée à Aigle, sous la présidence de la Préfète, Mme Patricia Lachat, la réunion des Présidents et Secrétaires des Conseils communaux du District d'Aigle ; entre autres a été examiné le déroulement des élections fédérales dans nos Communes et, aussi, les différentes règles qui déterminent les collaborations entre les Conseils communaux et les Municipalités.
- Mme Patricia Lachat, Préfète, a effectué sa visite annuelle dans notre Commune le 13 novembre 2019 ; en ce qui concerne la tenue de nos documents et archives du Conseil Communal, aucune remarque particulière n'a été faite par la Préfète ; elle a été satisfaite et – par ailleurs - particulièrement intéressée par notre Cahier de présences qui témoigne du fonctionnement de notre Conseil d'une manière continue depuis 1806. Le Président, M. Alexander BARAN remercie chaleureusement toutes les anciennes secrétaires de notre Conseil ; et surtout et en particulier, Emilie Gétaz, la Secrétaire actuelle de notre Conseil, pour son excellent travail durant cette législature.

5. Préavis municipal N° 07/2019 concernant le projet de budget pour l'année 2020

M. Yvan PONNAZ, Syndic, passe en revue - à l'aide d'un PowerPoint - les principales positions du budget 2020 et nous informe, en particulier, que les comptes eau + égouts devraient s'autofinancer dans le respect du principe consommateur-payeur. D'autre part, il précise que les amortissements comptables doivent compenser les emprunts. Actuellement la situation économique de la Commune de Lavey-Morcles est satisfaisante et la Commune dispose de réserves appréciables. Les amortissements sont prévus en 30 ans maximum et tous les investissements ont été calculés sur cette base.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Philippe BALLIF lit le rapport de la Commission de Gestion et recommande, en conclusion, au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N°07/2019 concernant le projet de budget pour l'année 2020, tel que présenté.

Le Président, M. Alexander BARAN, passe en revue tous les points du budget par rubriques, puis les positions du budget par page.

Aucune question ou objection n'est formulée par les Conseillères et Conseillers durant cette lecture détaillée.

Le Président, M. Alexander BARAN, passe alors au vote du préavis.

Vote du préavis municipal N° 07/2019

- vu le préavis municipal N° 07/2019 du 11 octobre 2019 concernant le projet de budget pour l'année 2020

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- où le rapport de la Commission de gestion,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide

- d'adopter, à l'unanimité, le budget de la caisse communale pour l'année 2020 tel que présenté.

6. Préavis municipal N° 08/2019 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le centre du village

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous informe que le but de la Municipalité est de poursuivre les travaux de séparation des eaux usées et claires au centre de Lavey-Village. Le choix de procéder à ces travaux rapidement cherche également à éviter de surcharger la STEP actuelle en eau claire. Nous sommes dans l'attente des informations sur le développement du projet chablaisan de « Futurestep » sur le site de CIMO, actuellement au stade d'étude. M. Mario DA SILVA, Municipal, précise d'autre part qu'à la demande de la Commission, il a pu lui transmettre les estimations des surcoûts éventuels – par rapport aux devis indiqués dans le préavis municipal - pour améliorer les finitions des revêtements de plusieurs tronçons après les travaux de séparation des eaux.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie M. Mario DA SILVA, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Pierre CATTIN lit le rapport et détaille les différentes interrogations des Commissaires. Ce rapport précise que la Commission ne conteste pas la poursuite du projet de séparation des eaux au centre de Lavey-Village. Cependant, elle s'est interrogée sur l'urgence de la poursuite de ce projet en 2020, alors que le calendrier d'une obligation cantonale ne semble pas être, pour l'instant, contraignant. D'autre part, la Commune de Saint-Maurice - qui devrait également prévoir des travaux pour éviter de surcharger la STEP partagée avec Lavey - n'a pas encore planifié de tels travaux sur son territoire.

Enfin, la Commission recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis N° 08/2019, en souhaitant que les finitions des revêtements de plusieurs tronçons, après les travaux de séparation des eaux au centre du village, soient réalisées en intégrant déjà certaines réflexions plus globales sur l'aménagement urbain de la Commune. Elle estime qu'ainsi il serait possible de minimiser la répétition des travaux au centre du village. Pour cette raison elle soumet au Conseil un amendement, qui propose le financement de ces travaux complémentaires.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie M. Pierre CATTIN et ouvre la discussion.

M. Philippe BALLIF relève la bonne gestion de la Municipalité, qui a déjà investi plus de 3 millions dans ces travaux.

M. Christian BERNARD pose la question sur le financement et le calendrier des raccordements des parcelles privées.

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond à M. Christian BERNARD que la Commune prend à sa charge les séparatifs jusqu'en bordure de parcelle des particuliers. Ces derniers ont 5 ans pour s'y raccorder.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Alexander BARAN, procède tout d'abord au vote de l'amendement du Préavis, proposé par la Commission.

L'amendement qui demande l'optimisation des finitions des revêtements de plusieurs tronçons et du financement de ces travaux par l'augmentation de l'emprunt de Fr. 200'000.- à Fr. 359'000.-, est accepté par 17 voix (- 4 contre et -2 abstentions)

Le Président, M. Alexander BARAN, procède alors à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 08/2019

- vu le préavis municipal N° 08/2019 du 7 octobre 2019 concernant la mise en œuvre PGEE et du PDDE pour le centre de Lavey-Village,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- tenant compte de l'acceptation de l'amendement proposé par la Commission

décide à la grande majorité (- 2 abstentions)

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux.

- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 1'699'000.-

- de financer ce montant de la manière suivante :

| | | |
|----------------------------|-----|-------------|
| ○ Subvention de l'ECA | Fr. | 75'000.- |
| ○ Conclusion d'un emprunt | Fr. | 359'000.- |
| ○ Prélèvement aux réserves | Fr. | 1'265'000.- |

- d'amortir l'investissement net hors prélèvement aux réserves sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1^{ère} fois en 2021), conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

7. Désignation des délégués pour le SDIS

M. Dominique MORISOD, Municipal, informe que les statuts de la SDIS ont été votés et acceptés par les 2 Communes partenaires (Lavey-Morcles et Saint-Maurice).

Le comité directeur sera composé, statutairement, du Syndic de Lavey-Morcles, du Président de Saint-Maurice et des Municipaux responsables du dicastère du feu dans chacune des 2 Communes.

D'autre part, une commission ad hoc doit être nommée et entrer en fonction dès l'année prochaine. Elle sera composée de 9 membres, dont 3 de Lavey-Morcles et 6 de Saint-Maurice.

M. Alexander BARAN, Président, demande aux Présidents des 3 partis représentés au Conseil de faire connaître à l'assemblée les personnes intéressées par la Commission du SDIS.

M. Nicholas GYGER, au nom de la Relève Rocanne, propose M. Philippe BALLIF.

M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR, propose M. Hervé ANSERMET.

M. Denis DUMAZ, au nom du GDLM, propose M. Serge BOCHATAY.

Le Président, M. Alexander BARAN, constate que le nombre des candidats présentés correspond au nombre de la délégation de Lavey-Morcles. Les nominations sont donc acceptées tacitement par l'Assemblée, avec remerciements.

8. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe que suite à la mise au concours du « projet de passerelle, pour agrandir le pont qui traverse le canal de fuite » auprès de 12 bureaux d'ingénieurs, seuls 8 y ont répondu.

Après examen des dossiers, il s'avère que seulement 4 bureaux d'ingénieurs ont répondu complètement aux différents critères et qualifications. Finalement, 2 projets ont été retenus.

Selon les premières discussions avec ces 2 bureaux d'ingénieurs, on constate que la durée de vie de ce pont – dans son état actuel - sera probablement limitée. Tenant compte de ce fait, 3 autres éléments sont relevés :

- 1. La vétusté du pont ne permet pas de supporter le poids supplémentaire d'une passerelle. De plus, la portée de 60m limite la possibilité de créer une structure en bois autoportante. D'autre part, ajouter un pilier de soutien reviendrait très cher.*
- 2. Il serait envisageable d'attendre que le Canton décide de rénover/renforcer ce pont, en souhaitant alors qu'il le réalise dans un laps de temps de 10 à 20 ans. Mais il n'y a pas de projet actuel qui irait dans ce sens.*
- 3. Il est possible de garder la structure actuelle en travaillant sur la sécurité des usagers avec une circulation alternée sur une voie, et prévoir un large trottoir pour les piétons.*

La Municipalité tiendra le Conseil au courant du développement de ce projet et des options retenues.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous donne quelques informations sur le projet « Futurestep », sur le site de CIMO.

Ce projet est partagé par 11 communes du Chablais Valaisans et Vaudois. Actuellement nous sommes dans une phase d'inventaire des stations de pompage, points de raccordement, etc. Le coût de la participation à l'étude préliminaire a été estimée, pour la commune de Lavey-Morcles, à environ Fr. 18'000.-. Un préavis pour décision sera soumis au Conseil communal en septembre ou octobre de l'année prochaine.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe d'autre part, qu'en accord avec le Président du Conseil, il propose que nous terminions la séance par la projection du film qui présente de la Commune de Lavey-Morcles, film réalisé récemment.

9. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

10. Divers

Le Président, M. Alexander BARAN remercie tout le monde pour sa contribution à la bonne marche de la Commune.

Il tient à relever la bonne entente entre le Conseil communal et la Municipalité. Tenant compte de différentes informations discutées lors de la récente séance à la Préfecture, il semble que ce n'est pas le cas dans toutes les Communes de notre District.

Le Président souhaite au Conseil et à la Municipalité de belles Fêtes de fin d'année.

Le Syndic se joint aux vœux du Président du Conseil et au nom de la Municipalité et adresse à toutes les personnes présentes ses meilleurs Vœux et souhaits d'une belle année 2020.

11. Contre-appel

La Secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 21h00.

Adopté en séance ordinaire du 10 septembre 2020

Le Président :

La Secrétaire :

Alexander Baran

Emilie Gétaz